



La conférence sur l'avenir de l'Europe

La conférence sur l'avenir de l'Europe s'est déroulée du 9 mai 2021 au 9 mai 2022. Il s'agissait, au moyen d'un exercice axé sur les citoyens et fondé sur une approche ascendante, de faire en sorte que tous les Européens aient leur mot à dire sur ce qu'ils attendent de l'Union européenne et qu'ils jouent un rôle accru pour façonner l'avenir de l'Union.

Quatre panels de citoyens européens ont été organisés. Pour chacun d'entre eux, les sujets de discussion correspondaient aux 9 thèmes recensés sur la plateforme numérique multilingue à savoir : «Changement climatique et environnement», «Santé», «Une économie plus forte, justice sociale et emploi», «L'UE dans le monde», «Valeurs et droits, État de droit, sécurité», «Transformation numérique», «Démocratie européenne», «**Migration**», «Éducation, culture, jeunesse et sport», et «Autres idées».

Pour les panels le regroupement des thèmes s'est fait de la manière suivante:

1. Une économie plus forte, justice sociale et emploi; éducation, culture, jeunesse et sport; transformation numérique;
2. Démocratie européenne; valeurs et droits, État de droit, sécurité
3. Changement climatique et environnement; santé;
4. L'UE dans le monde; **migration**.

Au total, 800 citoyens sélectionnés de manière aléatoire, représentatifs de la diversité sociologique et géographique de l'UE et regroupés en quatre panels de 200 citoyens, se sont réunis à l'occasion de trois sessions délibératives par panel. Les panels de citoyens européens ont formulé des recommandations qui sont venues alimenter les délibérations générales de la conférence, en particulier lors des assemblées plénières de la conférence.

La plateforme numérique multilingue a été lancée en avril 2021 et a été le point de contact central de la conférence. Par son intermédiaire, tout le monde a pu participer à la conférence: tous les citoyens de l'UE et d'ailleurs, la société civile, les partenaires sociaux et diverses autres parties prenantes.

Conformément à la déclaration commune, les États membres pouvaient organiser des panels nationaux. Pour aider les États membres projetant d'organiser des panels de citoyens nationaux, des orientations ont été approuvées par les coprésidents et transmises au conseil exécutif afin de veiller à ce que les panels nationaux soient organisés selon les mêmes principes que les panels de citoyens européens. Ces orientations comprenaient des principes de bonne délibération, fondés sur les principes de l'OCDE. Chaque État membre pouvait décider d'organiser ou non un panel de citoyens national. Au total, six États membres en ont organisé un (Allemagne, Belgique, France, Italie, Lituanie et Pays-Bas)

L'UE dans le monde; migration : le panel 4

Le quatrième panel, a travaillé sur le thème «L'UE dans le monde; **migration**», il a abouti sur 40 recommandations finales venant alimenter les délibérations générales de la conférence, en particulier lors des assemblées plénières de la conférence.



L'UE dans le monde; migration Le travail du panel 4

Les travaux lors de la première session se sont achevés sur l'approbation des cinq axes de travail :

- «Autosuffisance et stabilité»,
- «L'UE en tant que partenaire international»,
- «Une UE forte dans un monde en paix»,
- «La **migration** d'un point de vue humain»
- «Responsabilité et solidarité dans l'ensemble de l'UE».

Au cours de cette deuxième session, les intervenants ont établi des «orientations» en vue d'élaborer des recommandations concrètes (lors de leur troisième session) pour chacun des cinq axes qu'ils avaient déterminés lors de la première session. Au total, les citoyens participant au panel 4 ont produit 95 groupes d'orientations en vue d'élaborer des recommandations concrètes.

Tout ce travail des 4 panels a débouché sur l'élaboration et approbation **49 propositions**

Ces propositions correspondent aux attentes des citoyens européens sur neuf thèmes:

Les propositions relatives aux migrants

Thème : «Migrations»

41. Proposition: Migration légale p89

Objectif: Renforcer le rôle de l'Union en matière de **migration** légale

Mesures:

<p>1. Lancer une campagne de communication au niveau européen pour qu'EURES (le réseau européen des services de l'emploi), le portail de l'UE sur l'immigration et l'outil européen de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers soient mieux connus des citoyens européens et utilisés plus fréquemment par les entreprises de l'Union lorsqu'elles recrutent</p> <p>2. Créer une entité européenne pour l'accès des migrants au marché du travail de l'Union ou, à défaut, élargir les compétences du réseau européen de services de l'emploi (EURES), par exemple améliorer les projets relevant du partenariat destiné à attirer les talents avec la possibilité de faire se rencontrer en ligne l'offre et la demande de compétences, dans le pays de</p>	<p>3. Améliorer le fonctionnement et la mise en œuvre de la directive « carte bleue » afin d'attirer les qualifications dont l'économie de l'Union a besoin, compte dûment tenu du risque de fuite des cerveaux.</p> <p>4. Promouvoir une convergence vers le haut en matière de conditions de travail de manière harmonieuse dans l'ensemble de l'Union afin de lutter contre les inégalités en matière de conditions de travail, de garantir une politique européenne efficace en matière de migration de la main-d'œuvre et de défendre les droits des travailleurs. Dans ce contexte, renforcer le rôle des syndicats aux niveaux national et transnational, en coopération avec les organisations des employeurs.</p>
---	---



<p>départ, sur la base de critères d'évaluation . L'Union devrait encourager les États membres à simplifier le processus d'accueil et d'intégration des migrants en situation légale et leur accès au marché du travail de l'Union en améliorant l'interopérabilité entre les différentes administrations concernées</p>	<p>5. Intensifier les efforts pour informer et éduquer les citoyens des États membres sur les questions liées à la migration et à l'intégration .</p>
---	--

42. Proposition: Migration irrégulière p90

Objectif: Renforcer le rôle de l'Union dans la lutte contre toutes les formes de **migration** irrégulière et renforcer la protection des frontières extérieures de l'Union européenne, tout en respectant les droits de l'homme

Mesures:

<p>1. Participer activement, par exemple au moyen d'accords de partenariat, au développement économique et social des pays situés en dehors de l'Union européenne et à partir desquels il y a un afflux important de migrants, afin de s'attaquer aux causes profondes de la migration, y compris le changement climatique. Ces actions devraient être transparentes et produire des résultats tangibles ayant des effets mesurables, qui devraient être clairement communiqués aux citoyens de l'Union.</p>	<p>2. Garantir la protection de l'ensemble des frontières extérieures en améliorant la transparence et la responsabilité de Frontex et en renforçant son rôle et adapter la législation de l'Union pour mieux répondre aux défis actuels de la migration irrégulière, tels que le trafic d'êtres humains, la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle, les attaques hybrides perpétrées par des États instrumentalisant les migrants et la violation des droits de l'homme.</p>
--	--

43. Proposition: Migration irrégulière (bis) p90

Objectif: Appliquer des règles communes uniformément dans tous les États membres en ce qui concerne le premier accueil des **migrants**

Mesures:



<p>1. Élaborer des mesures à l'échelle de l'UE pour garantir la sécurité et la santé de tous les migrants, en particulier des femmes enceintes, des enfants, des mineurs non accompagnés et de toutes les personnes vulnérables</p>	<p>2. Accroître le soutien financier, logistique et opérationnel de l'UE, y compris à destination des autorités locales, des décideurs régionaux et des organisations de la société civile, pour la gestion du premier accueil, conduisant éventuellement à une intégration des réfugiés ou des migrants en situation régulière dans l'UE et au rapatriement des migrants en situation irrégulière.</p>
--	--

44. Proposition: Asile, intégration p91

Objectif: Renforcer le rôle de l'Union et réformer le régime d'**asile** européen sur la base des principes de solidarité et de partage équitable des responsabilités

Mesures:

<p>1. Adopter des règles communes de l'Union concernant les procédures d'examen des demandes de protection internationale dans les États membres, appliquées de manière uniforme à tous les demandeurs d'asile. Ces procédures devront respecter la dignité humaine et le droit international. Étant donné que l'accueil des demandeurs d'asile implique différents acteurs au niveau national, l'Union devrait encourager les États membres à simplifier et rendre plus rapide ce processus en améliorant l'interopérabilité entre les différentes administrations concernées et à mettre en place un bureau unique (guichet ou point d'entrée unique) pour les demandeurs d'asile afin de rationaliser les procédures administratives nationales</p> <p>2. Revoir le système de Dublin afin de garantir la solidarité et le partage équitable des responsabilités, y compris la répartition des migrants entre les États membres;</p>	<p>responsabilités, y compris la répartition des migrants entre les États membres; d'autres formes de soutien pourraient également être envisagées.</p> <p>3. Renforcer les normes minimales d'accueil des demandeurs d'asile énoncées dans la directive 2013/33/UE au moyen de mesures législatives plus exigeantes afin d'améliorer les structures d'accueil et l'hébergement.</p> <p>4. Une attention particulière devrait être accordée aux femmes enceintes, aux enfants, et notamment aux mineurs non accompagnés . d'autres formes de soutien pourraient également être envisagées.</p> <p>5. Renforcer et accroître les ressources financières et humaines ainsi que les capacités de gestion de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile afin de coordonner et gérer la relocalisation des demandeurs d'asile au sein des États membres de l'Union en vue de parvenir à une répartition équitable.</p>
--	--

45. Proposition: Asile, intégration 169 p92

Objectif: Améliorer les politiques d'intégration dans tous les États membres

Mesures:



1. L'Union veille, également avec la participation des autorités locales et régionales et la contribution des organisations de la société civile, à ce que tous les demandeurs d' asile et réfugiés participent à des cours et des activités de langue et d'intégration ainsi qu'à des	formations professionnelles pendant que leur demande de résidence est examinée 2. Les demandeurs d' asile possédant les qualifications voulues devraient avoir accès au marché du travail, si possible dans le but de renforcer leur autonomie, dans toute l'Union
--	--

P99 La prochaine étape de ce processus consiste à élaborer des actions concrètes de l'UE en s'appuyant sur les résultats de la conférence, qui figurent dans le présent rapport final. Les institutions de l'UE vont donc à présent examiner ce rapport et ses suites, chacune dans le cadre de ses compétences et conformément aux traités. Un événement de suivi aura lieu à l'automne 2022 pour informer les citoyens de la manière dont les institutions respecteront l'engagement qu'elles ont pris de veiller à ce que ceux-ci soient écoutés et tiennent, entre leurs mains, l'avenir de l'Europe.

Conclusions

La conférence s'est terminée le 9 mai par la présentation du rapport final aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne. Il appartient maintenant aux institutions européennes de donner suite aux 49 propositions, soit 325 mesures concrètes, que les citoyens ont formulées pour façonner l'Europe qu'ils souhaitent.

Les institutions se sont engagées collectivement à le faire en toute transparence, chacune dans son domaine de compétence et dans le respect des traités.

Pour tenir les citoyens informés, une conférence de restitution est prévue à l'automne 2022. Cet événement serait le moment de communiquer et d'expliquer comment les trois institutions de l'UE assurent le suivi et font le point sur les progrès réalisés à ce stade du processus.

Le Parlement européen a adopté le 9 juin une résolution proposant des modifications des traités dans le cadre de la procédure de révision ordinaire. Parmi leur première série de propositions, les députés européens avancent des révisions des documents fondamentaux de l'Union qui aboliraient le droit de veto des États membres dans la plupart des domaines, et des changements pour une plus grande intégration européenne dans les domaines de la santé, de l'énergie, de la défense et des politiques sociales et économiques. Dans les mois à venir, les députés européens tiendront continuellement compte des propositions de la conférence en tant que colégislateurs de l'UE, dans les domaines où le cadre institutionnel existant ne doit pas être modifié, afin de répondre aux attentes des citoyens. En parallèle, une autre résolution (qui devrait être votée avant la fin de l'année) présentera un ensemble complet de propositions pour la révision des traités dans tous les domaines pertinents.



Annexes 1

Recommandations des quatre panels de citoyens européens

Chaque groupe de réflexion pouvait émettre au maximum 5 recommandations destinées au vote en plénière.

Chaque recommandation a été lue en anglais en plénière afin de permettre aux citoyens d'entendre l'interprétation simultanément. Les recommandations ont, l'une après l'autre, été soumises au vote des participants au moyen d'un formulaire en ligne.

En fonction des résultats des votes finaux, les recommandations ont été classées comme suit: les recommandations ayant reçu 70 % ou plus des suffrages exprimés ont été adoptées par le panel; les recommandations n'ayant pas atteint ce seuil ont été considérées comme non validées par le panel. Au total, les panels de citoyens européens ont adopté 178 recommandations.

Panel de citoyens européens 2: "Démocratie européenne; valeurs et droits, état de droit, sécurité"

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE PANEL (À SOUMETTRE À LA SÉANCE PLÉNIÈRE)

Axe 4: Construire l'identité européenne

Sous-axe 4.2 Valeurs et identité européennes p141

30. "Nous recommandons que l'identité et les valeurs européennes (c'est-à-dire l'état de droit, la démocratie et la solidarité) occupent une place particulière dans le processus d'intégration des **migrants**. Différentes mesures peuvent être envisagées, comme la création de programmes ou le soutien de programmes (locaux) déjà existants, afin d'encourager les interactions sociales entre les **migrants** et les citoyens de l'Union, ou la participation des entreprises aux programmes de soutien à l'intégration des **migrants**. Dans le même temps, des programmes similaires devraient être lancés afin de sensibiliser les citoyens de l'Union aux questions liées à la **migration**."

Cette recommandation est importante, car les programmes d'interaction sociale peuvent aider les **migrants** dans leur nouvelle vie et permettre aux non-**migrants** de mieux comprendre la vie quotidienne des **migrants**. Si les **migrants** vivent dans des ghettos, il n'y a aucune possibilité de les intégrer dans la société que ce soit au niveau du pays ou de l'Union. Une politique commune est nécessaire, car une fois que les **migrants** entrent sur le territoire de l'Union, ils peuvent aller dans tous les pays de l'Union. Les initiatives locales devraient être soutenues, car les gouvernements locaux utiliseront les fonds plus efficacement qu'au niveau national.

Panel de citoyens européens 4: "L'UE dans le monde / Migration"

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE PANEL (À SOUMETTRE À LA SÉANCE PLÉNIÈRE)



Axe 1: Autosuffisance et stabilité

Sous-axe 1.1 – Autonomie de l'UE P178

6. Nous recommandons le lancement d'une révision et l'organisation d'une intense campagne de communication au niveau européen pour qu'EURES (le réseau européen des services de l'emploi), le portail de l'UE sur l'**immigration** et l'outil européen de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers soient mieux connus des citoyens européens et utilisés plus fréquemment par les entreprises de l'Union pour publier et faire connaître leurs offres d'emploi. Nous recommandons de ne pas créer de nouvelle plateforme en ligne pour la publication d'offres d'emploi à l'intention des jeunes européens. Il existe déjà plus que suffisamment d'initiatives de ce genre au niveau européen. Nous estimons que pour mieux faire connaître la main-d'œuvre existante et les possibilités d'emploi au niveau européen, il est préférable d'améliorer ce qui existe déjà.

Sous-axe 1.2 – Frontière p181

7. Nous recommandons la mise en place d'un mécanisme d'**immigration** de main-d'œuvre dans l'Union fondé sur les besoins réels des marchés européens de l'emploi. Il devrait y avoir un système unifié de reconnaissance des diplômes professionnels et universitaires qui existent au sein de l'Union européenne et dans les pays tiers. Il devrait y avoir des offres de qualification professionnelle ainsi que des offres d'intégration culturelle et linguistique pour les **migrants** qualifiés.

Les demandeurs d'**asile** possédant les qualifications voulues devraient avoir accès au marché du travail. Il devrait y avoir une agence intégrée dont le réseau européen des services de l'emploi pourrait constituer la base.

Nous recommandons ces mesures parce que l'Europe a besoin de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs où il n'est pas possible de couvrir entièrement la demande par des travailleurs de l'Union. Il n'existe pas aujourd'hui suffisamment de moyens viables de demander légalement un permis de travail dans l'UE. Un système européen de reconnaissance des diplômes professionnels et universitaires permettra de répondre plus facilement à ces besoins et de simplifier la **migration** de main- d'œuvre au sein de l'Union et l'**immigration** de main-d'œuvre en provenance de pays extérieurs à l'Union. La demande de main-d'œuvre pourrait ainsi être mieux satisfaite et l'**immigration** clandestine serait mieux gérée. L'ouverture du mécanisme d'**immigration** de main-d'œuvre aux demandeurs d'**asile** permettrait d'accélérer leur intégration dans les économies et les sociétés européennes

9. Nous recommandons que l'Union européenne organise, en particulier pour les **migrants** économiques, la possibilité de sélectionner les citoyens dans le pays d'origine (en fonction de leurs compétences avérées, de leur parcours, etc.), et ce afin de déterminer qui pourrait venir travailler dans l'Union en fonction des besoins de l'économie et des emplois vacants du pays d'accueil. Ces critères de sélection doivent être publics et consultables par tous. Pour ce faire, il conviendrait de créer une Agence européenne pour l'**immigration** (en ligne).



Nous recommandons ces mesures parce que, de cette manière, il n'y aurait plus besoin de franchir les frontières illégalement. Le flux des personnes qui entrent dans l'UE serait contrôlé, ce qui entraînerait une réduction de la pression aux frontières, tout en permettant de répondre plus facilement aux besoins de main-d'œuvre des pays d'accueil.

10. Nous recommandons que l'Union européenne s'assure que la politique d'accueil et les installations soient identiques à toutes les frontières, qu'elle respecte les droits de l'homme et garantisse la sécurité et la santé de tous les **migrants** (dont, par exemple, les femmes enceintes et les enfants).

Nous recommandons ces mesures parce que nous attachons une grande importance à l'égalité de traitement des **migrants** à toutes les frontières. Nous voulons éviter que les **migrants** ne restent trop longtemps aux frontières et que les États membres soient submergés par le flux de **migrants**. Les États membres doivent être bien équipés pour les accueillir.

Axe 4: La migration du point de vue humain

Sous-axe 4.1 – Remédier aux causes de l'**émigration** P188

27. Nous recommandons que l'Union européenne participe activement au développement économique des pays tiers et des pays à partir desquels proviennent les flux de **migrants** les plus importants. Avec l'aide d'organismes compétents (ONG locales et responsables politiques locaux, travailleurs de terrain, experts, etc.), l'UE devrait chercher des moyens d'intervenir de façon active, pacifique et efficace dans les pays d'où sont originaires les flux de **migrants** les plus importants et qui ont accepté les modalités de coopération. Ces interventions devraient avoir des effets tangibles et mesurables, lesquels devraient être clairement mis en évidence afin que les citoyens européens puissent comprendre la politique d'aide au développement de l'Union. Ainsi, les actions de l'UE en matière d'aide au développement devraient devenir plus visibles.

Même si l'UE travaille au développement international, elle doit continuer son action et investir dans la transparence et la visibilité de sa politique en la matière.

28. Nous recommandons la mise en place d'un cadre européen commun d'harmonisation des conditions de travail dans l'ensemble de l'Union (salaire minimum, temps de travail, etc.). L'UE devrait s'efforcer de créer des normes de base communes en matière de travail afin d'empêcher que des citoyens quittent leur pays pour chercher ailleurs de meilleures conditions de travail. Dans le cadre de ces normes, l'UE devrait renforcer le rôle des syndicats au niveau transnational. Par ce geste, l'UE reconnaîtrait que la **migration** économique intérieure (**migration** des citoyens de l'UE) est un grave problème.

Cette recommandation découle de la constatation qu'un grand nombre de personnes au sein de l'UE migrent pour des raisons économiques, en raison de la disparité des conditions de travail entre les États membres. Il faut empêcher cette fuite des cerveaux pour que les États membres conservent leurs talents et leur main-d'œuvre.

Nous soutenons la libre circulation des citoyens, mais pensons que la **migration** des citoyens de l'Union entre les différents États membres, lorsqu'elle n'est pas voulue, est due à des raisons économiques. C'est pourquoi il est important d'établir un cadre commun en matière de travail.



Sous-axe 4.2 – Considérations humaines p189

29. Nous recommandons la mise en œuvre d'une politique **migratoire** commune, fondée sur le principe de solidarité. Nous voulons que l'accent soit mis sur le problème des **réfugiés**. Une procédure commune à tous les États membres de l'Union devrait être fondée sur les pratiques qui se sont avérées les plus efficaces dans tous les pays de l'Union. Cette procédure devrait être mise en œuvre de façon volontariste par les autorités nationales et par l'administration de l'UE. Le problème des **réfugiés** concerne tous les pays membres. À l'heure actuelle, ces États ont des pratiques trop différentes, ce qui a des effets négatifs pour les **réfugiés** et pour les citoyens de l'Union. Il est donc nécessaire d'adopter une approche cohérente et homogène.

30. Nous recommandons à l'UE d'intensifier ses efforts pour informer et éduquer les citoyens des États membres sur les questions liées à la **migration**. Cet objectif devrait être atteint en éduquant les enfants, le plus tôt possible, dès le début de l'école primaire, sur des sujets tels que la **migration** et l'intégration. Si nous combinons cette éducation précoce avec les activités des ONG et des organisations de jeunesse, ainsi qu'avec des campagnes médiatiques de grande envergure, nous pourrions atteindre pleinement notre objectif. De plus, de nombreux supports de communication pourraient être utilisés: dépliants, télévision et réseaux sociaux entre autres. Il est important de montrer que la **migration** présente également de nombreux aspects positifs, tels que la main-d'œuvre supplémentaire. Nous tenons à souligner l'importance de sensibiliser aux deux processus, afin que les citoyens comprennent les raisons et les conséquences de la **migration** pour éliminer la stigmatisation qui découle du fait d'être perçu comme un **migrant**.

Sous-axe 4.3 – Frontières P190

31. Nous recommandons que la directive 2013/33/UE relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'**asile** dans les États membres soit remplacée par un règlement obligatoire de l'UE, qui sera applicable de manière uniforme dans tous les États membres. Il convient d'accorder la priorité à l'amélioration des structures d'accueil et d'hébergement.

Nous recommandons la création d'un organe de suivi spécifique de l'UE pour la mise en œuvre du règlement.

En effet, la directive n'est pas mise en œuvre de manière uniforme dans tous les États membres. Il faut éviter de reproduire les conditions que l'on a pu constater dans le camp de **réfugiés** de Moria. Le règlement recommandé devrait par conséquent être mis en œuvre et comporter des sanctions obligatoires. Quant à l'organisme chargé du suivi, il devrait être solide et fiable.

32. Nous recommandons à l'UE de veiller à ce que tous les demandeurs d'**asile** et les **réfugiés** suivent des cours de langue et d'intégration pendant que leur demande de résidence est examinée. Les cours devraient être obligatoires, gratuits et inclure une assistance personnelle pour l'intégration initiale. Ils devraient commencer dans les deux semaines suivant l'introduction de la demande de résidence. Il convient également de mettre en place des mécanismes d'incitation et de sanction. L'apprentissage de la langue et la compréhension de la culture, de l'histoire et de l'éthique du pays d'arrivée sont une étape essentielle de l'intégration. La durée du délai avant le début du processus



d'intégration initiale a une incidence négative sur l'assimilation sociale des **migrants**. Les mécanismes de sanction peuvent aider à identifier la volonté d'intégration des **migrants**.

Axe 5: Responsabilité et solidarité dans l'UE

Sous-axe 5.1 – Répartition des **migrants** p190

33. Nous recommandons de remplacer le système de Dublin par un traité juridiquement contraignant visant à garantir une répartition juste, équilibrée et proportionnée des demandeurs d'**asile** dans l'UE sur la base de la solidarité et de la justice.

Actuellement, les **réfugiés** sont tenus de présenter leur demande d'**asile** dans le premier État membre d'arrivée. Ce changement de système doit être aussi rapide que possible. La proposition de la Commission européenne relative à un nouveau pacte de l'UE sur la **migration** et l'**asile** à partir de 2020 constitue un bon début et devrait prendre une forme juridique, étant donné qu'elle prévoit des quotas pour la répartition des **réfugiés** entre les États membres de l'UE.

Nous le recommandons car le système de Dublin actuel ne respecte pas les principes de solidarité et de justice. Il fait peser une lourde charge sur les États membres situés à proximité des frontières externes de l'UE que les demandeurs d'**asile** franchissent pour entrer sur son territoire. Tous les États membres doivent assumer la responsabilité de gérer les flux de **réfugiés** dans l'UE. L'UE est une communauté de valeurs partagées et doit agir en conséquence.

34. Nous recommandons à l'UE d'aider ses États membres à traiter les demandes d'**asile** à un rythme plus soutenu et selon des normes communes. En outre, des logements humanitaires devraient être fournis aux **réfugiés**. Afin de décharger les pays d'arrivée et de pouvoir traiter ailleurs leur demande d'**asile**, nous recommandons que les **réfugiés** soient relocalisés rapidement et efficacement dans les différents États membres après leur première arrivée dans l'UE. À cette fin, un soutien financier de l'UE et un soutien organisationnel de l'Agence de l'UE pour l'**asile** sont nécessaires. Les personnes dont la demande d'**asile** a été rejetée doivent être renvoyées dans leur pays d'origine de manière efficace, pour autant que leur pays d'origine soit considéré comme sûr.

Nous le recommandons parce que les procédures d'**asile** prennent actuellement trop de temps et qu'elles peuvent différer d'un État membre à l'autre. En accélérant les procédures d'**asile**, les **réfugiés** passent moins de temps dans l'attente de la décision définitive dans des structures d'hébergement temporaire. Les demandeurs admis à l'**asile** peuvent être intégrés plus rapidement.

35. Nous recommandons un soutien financier, logistique et opérationnel fort de l'UE pour la gestion du premier accueil, conduisant éventuellement à une intégration ou au rapatriement des **migrants** en situation irrégulière. Les bénéficiaires de cette aide sont les États frontaliers de l'UE qui supportent la charge de l'afflux **migratoire**.

En raison de leur situation géographique, certains États membres sont les plus touchés par l'afflux de **migrants**.

36. Nous recommandons de renforcer le mandat de l'Agence de l'UE pour l'**asile** afin de parvenir à une répartition équitable des demandeurs d'**asile** au sein des États membres. Pour y parvenir, il



convient de tenir compte des besoins de ces demandeurs d'**asile** ainsi que des capacités logistiques et économiques des États membres et de leurs besoins sur le marché du travail. Une répartition des demandeurs d'**asile** coordonnée et gérée de façon centralisée, et considérée comme équitable par les États membres et leurs citoyens, permet d'éviter les situations chaotiques et les tensions sociales et de renforcer la solidarité entre les États membres.

Sous-axe 5.2 – Approche commune au droit d'**asile** p192

37. Nous recommandons soit de créer une institution européenne globale, soit de renforcer l'Agence de l'UE pour l'**asile** afin qu'elle puisse traiter les demandes d'**asile** pour l'ensemble de l'Union européenne et statuer sur la base de normes uniformes.

Cette agence devrait également être chargée de répartir les **réfugiés** de façon équitable. Elle devrait par ailleurs définir les pays d'origine sûrs et non sûrs et être responsable du renvoi des demandeurs d'**asile** dont la demande a été rejetée.

La politique d'**asile** actuelle se caractérise par des responsabilités floues et des normes différentes entre les États membres de l'UE. Le traitement des procédures d'**asile** n'est donc pas la même dans les différents États membres. En outre, l'Agence de l'Union européenne pour l'**asile** n'exerce pour l'instant qu'un pouvoir d'influence. Elle peut seulement conseiller les États membres sur les questions d'**asile**.

38. Nous recommandons la création, sans délai, de centres d'**asile** spécialisés pour les mineurs non accompagnés dans tous les États membres de l'UE. L'objectif est d'accueillir et de prendre en charge les mineurs en fonction de leurs besoins particuliers et dans les meilleurs délais.

Nous formulons cette recommandation parce que:

- 1) de nombreux mineurs sont susceptibles d'être traumatisés (car ils viennent de zones de conflit);
- 2) des enfants différents ont des besoins différents (en fonction de l'âge, de la santé, etc.);
- 3) si cette recommandation était mise en œuvre, elle garantirait que les mineurs vulnérables et traumatisés reçoivent le plus rapidement possible tous les soins nécessaires;
- 4) ces mineurs sont de futurs citoyens européens et devraient donc, s'ils sont traités de manière appropriée, contribuer positivement à l'avenir de l'Europe.

39. Nous recommandons la mise en place d'un système commun, rapide et transparent de traitement des demandes d'**asile**. Ce processus devrait prévoir des normes minimales et être appliqué de la même manière dans tous les États membres.

Nous formulons cette recommandation parce que:

- 1) si cette recommandation était mise en œuvre, le traitement des demandes d'**asile** serait plus rapide et transparent;
- 2) la lenteur des procédures actuelles entraîne l'illégalité et la criminalité;
- 3) parmi les normes minimales envisagées dans notre recommandation devraient figurer le respect des droits de l'homme, la santé et les besoins éducatifs des demandeurs d'**asile**;
- 4) la mise en œuvre de cette recommandation se traduirait par un meilleur accès à l'emploi et à l'autosuffisance, ce qui permettrait une contribution positive à la société européenne; les demandeurs d'**asile** dont le statut professionnel est régularisé sont moins susceptibles d'être



victimes d'abus dans leur environnement de travail; cela ne pourrait que favoriser l'intégration de toutes les personnes concernées;
5) les séjours prolongés dans les centres d'**asile** se répercutent de façon néfaste sur la santé mentale et le bien-être des occupants.

40. Nous recommandons vivement une révision complète de tous les accords et de la législation qui régissent l'**asile** et l'**immigration** en Europe.

Nous recommandons d'adopter une approche pour l'ensemble de l'Europe.

Nous formulons cette recommandation parce que:

- 1) depuis 2015, tous les accords actuels sont inapplicables, peu pratiques et inadaptés;
- 2) l'UE devrait être considérée comme la principale "agence", celle qui chapeaute toutes les autres agences et ONG dont la tâche est de s'occuper directement des questions d'**asile**;
- 3) les États membres qui pâtissent le plus de la situation sont ceux qu'on laisse largement se débattre seuls avec le problème; les choix "à la carte" de certains États membres ne donnent pas une image d'unité;
- 4) une nouvelle législation ciblée permettrait d'améliorer l'avenir de tous les demandeurs d'**asile** et de renforcer l'unité de l'Europe;
- 5) les lacunes de la législation actuelle donnent lieu à des conflits et à un manque d'harmonisation dans toute l'Europe et provoquent l'intolérance accrue chez les citoyens européens à l'égard des **migrants**.
- 6) une législation plus stricte et pertinente permettrait de réduire la criminalité et les abus du régime d'**asile** actuel.

Annexe 2

AUTRES RECOMMANDATIONS ENVISAGÉES PAR LE PANEL4 MAIS NON ADOPTÉES

Axe 1: Autosuffisance et stabilité p194

Sous-axe 1.1 – Autonomie de l'UE

Si les pays en développement le demandent, nous recommandons que des programmes d'intervention pour le développement économique soient élaborés sur la base de partenariats adaptés aux besoins de chaque pays et/ou sur la base d'accords commerciaux. Pour ce faire, il faut d'abord évaluer le potentiel économique des pays en question, puis leur apporter un soutien économique et la formation professionnelle nécessaire.

Cette démarche déboucherait sur une plus grande indépendance industrielle et améliorerait la situation **migratoire** globale en créant des emplois; cela permettrait également d'obtenir de meilleurs accords commerciaux dans les pays en développement.

Axe 4: L'émigration d'un point de vue humain

Sous-axe 4.1 – Remédier aux causes de l'émigration



Nous recommandons à l'UE de mettre en place un protocole d'action en prévision de la prochaine crise **migratoire**, celle des **réfugiés** climatiques. Dans le cadre de ce protocole, l'UE doit élargir la définition des **réfugiés** et des demandeurs d'**asile** afin d'y inclure les personnes touchées par le changement climatique. Comme le pays d'origine de nombreux **migrants** sera devenu inhabitable, le protocole doit également veiller à trouver de nouvelles utilisations pour les zones touchées par le changement climatique, dans le but de soutenir les personnes qui ont quitté ces zones. Par exemple, des zones inondées pourraient être utilisées pour créer des parcs éoliens. Nous faisons cette recommandation car nous sommes tous responsables de la crise climatique. Nous avons donc une responsabilité envers ceux qui sont les plus touchés. Même si nous ne disposons ni de prévisions ni de données concrètes sur les futurs **réfugiés**, le changement climatique affectera sans nul doute des millions de personnes

Sous-axe 4.2 – Considérations humaines

Nous recommandons de procéder sans délai au renforcement et au financement de routes et de moyens de transport légaux et humanitaires pour que les **réfugiés** puissent se déplacer des zones de crise de manière organisée. Un système spécial de sécurité des voies européennes devrait être mis en place et réglementé par l'organisme spécifiquement créé à cet effet. Cette agence doit être créée conformément à la procédure législative et disposer de pouvoirs spéciaux propres, définis dans son règlement intérieur.

La traite des êtres humains et le trafic de **migrants** sont des questions graves auxquelles il convient d'apporter des réponses. Notre recommandation réduirait certainement ces préoccupations.

Sous-axe 4.3 – Frontières

Nous recommandons qu'une directive européenne garantisse que chaque zone de vie de chaque État membre ne compte pas plus de 30 % d'habitants de pays tiers. Cet objectif devrait être atteint d'ici à 2030 et les États membres de l'UE doivent obtenir un soutien pour la mise en œuvre de cet objectif. Nous faisons cette recommandation car une répartition géographique plus équitable se traduira par une meilleure acceptation des **migrants** par la population locale et, partant, ce qui leur permettra par conséquent de mieux s'intégrer. Ce pourcentage s'inspire d'un accord politique adopté récemment au Danemark.

Annexe 3

Conférence nationale française

Lors de la conférence nationale de synthèse, les 100 citoyens participants ont travaillé sur l'un des 14 groupes de souhaits établis. À l'issue des travaux, chaque groupe a sélectionné pour représenter son souhait d'Europe un changement prioritaire à mettre en place d'ici 2035. Ces 14 changements prioritaires ont ensuite été proposés au vote des 100 citoyens lors du dernier jour de la conférence nationale.

Le changement qui a obtenu le plus de vote des 100 citoyens de la conférence nationale est « Développer la sobriété énergétique pour consommer moins en arrêtant le superflu ».



14 changements clés pour l'Europe de 2035

1. Développer la sobriété énergétique pour consommer moins en arrêtant le superflu
2. Renforcer la défense et la sécurité communes de l'Union européenne
3. Favoriser la performance économique collective à travers une industrie autonome, compétitive et valorisée par l'Union européenne
4. Mettre en place un pouvoir citoyen à plusieurs échelons : participation, décision, contrôle
5. Tendre vers une fédération d'Etats d'Europe dotée de compétences fortes dans des domaines d'intérêt commun
6. Proposer des programmes d'échanges tout au long de la vie
7. Partager les cultures européennes par des manifestations et des événements fédérateurs
8. Harmoniser la santé et la rendre accessible à tous les Européens par une politique commune de santé
9. Développer et piloter au niveau européen les filières stratégiques pour assurer notre souveraineté
10. Améliorer la protection des milieux et des écosystèmes et créer des zones protégées au cœur des zones urbaines, périurbaines et rurales
11. Mettre en place des relais européens dans les territoires pour écouter et conseiller les citoyens
12. Unifier le mode d'élection du Parlement européen pour les vingt-sept Etats et améliorer la proximité des citoyens en remplaçant le scrutin actuel par un scrutin uninominal au niveau des régions
13. Définir une politique commune permettant d'améliorer l'accueil et l'intégration sociale et professionnelle des **migrants** (y compris des **migrants** en situation irrégulière)
14. Préserver les spécificités (labels alimentaires, productions artisanales, traditions) des différentes régions européennes, afin d'éviter l'uniformisation des modes de vie et d'assurer la traçabilité et la qualité des produits

Changement 13 – Définir une politique commune permettant d'améliorer l'accueil et l'intégration sociale et professionnelle des **migrants** (y compris des **migrants** en situation irrégulière) Souhait d'Europe associé: Une Europe garante du respect des droits fondamentaux

Que recouvre ce changement ?

Ce changement vise à améliorer l'accueil des **migrants** au sein de l'Union européenne, problématique unanimement identifiée comme une urgence par les citoyens. En rupture avec la situation actuelle, l'instauration d'une politique d'**immigration** commune, concertée et solidaire apparaît comme un vecteur de paix majeur.

Quels en sont les étapes clés et les critères de réussite ?

Le succès d'un tel changement se traduirait par la mise en œuvre progressive d'une politique commune en matière d'accueil des **migrants**.

Une initiative citoyenne devrait saisir la Commission, et permettre à moyen terme l'adoption d'une norme commune déterminant un cadre d'accueil et d'intégration sociale des **migrants**. À long



terme, cette norme serait soutenue par la création d'un office européen spécialisé sur l'**immigration** et la reconnaissance de la politique **migratoire** comme compétence de l'Union européenne.

Annexe 3

Expérience nationale avec une cinquantaine d'Italiens p263

Panel de citoyens chargé de formuler des recommandations

L'Europe et le monde

Les récents événements internationaux et, en particulier, la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ont eu une grande influence sur la perception du rôle que l'Europe devra jouer au niveau international. Les recommandations recueillies se concentraient essentiellement sur un axe visant à renforcer l'Union (tant en termes d'identité qu'en tant que puissance économique) et à la positionner comme un modèle de référence et de relance dans ses relations avec d'autres pays

3- Coopération et partenariats p279

Une attention particulière est également accordée au thème de la **migration**, avec une meilleure coordination entre les pays et le recours à des procédures communes pour la gestion des demandes et des personnes.

RECOMMANDATIONS EN BREF

5. Financer des projets en Afrique pour construire des écoles et des hôpitaux, sans adopter une attitude de type colonial, mais en s'attachant à respecter les valeurs et droits européens.
6. Investir dans la formation sur place (en particulier pour les femmes) dans les pays les plus pauvres.
7. Promouvoir les échanges de techniciens et de formateurs.
8. Mettre en place un système de règles communes pour l'accès des **migrants**, avec des processus différents entre la **migration** de type humanitaire et la **migration** de type économique, et avec une répartition équitable entre les différents États, mais avec des règles communes (recensement et contrôle des comportements et de l'emploi).

4- Référence politique et culturelle

RECOMMANDATIONS EN BREF

4. Créer un modèle éthique européen de gestion des processus **migratoires** qui puisse être partagé au niveau international.



Annexe 4

Conférence nationale des Pays Bas p219

Migration (Migration et réfugiés)

Les frontières entre les États membres de l'UE sont ouvertes. Une coopération est donc menée au sein de l'UE aux fins, par exemple, de la gestion des frontières extérieures et de la lutte contre le trafic de **migrants**. Une répartition équitable des **réfugiés** entre les différents États membres de l'UE est également en discussion.

Quel est le point de vue des Pays-Bas à ce sujet?

Recommandations - Notre vision de la **migration** et des **réfugiés** 65 % des Néerlandais estiment que la **migration** et les **réfugiés** constituent un thème important et que l'UE doit intervenir dans ce domaine.

1. Éviter que les débats sur la question des **réfugiés** soient trop peu nuancés 70 % des Néerlandais considèrent que les frontières extérieures de l'Europe doivent être mieux protégées. Et parmi ceux-ci, 72 % pensent en outre que cela implique de renvoyer davantage de **réfugiés** dans des pays peu sûrs. Les Néerlandais estiment qu'il convient d'accorder une plus grande attention aux raisons qui conduisent les personnes à fuir un pays peu sûr. Ces raisons sont liées parfois au changement climatique, parfois à des guerres.

Ces contextes ne sont souvent évoqués que de façon limitée dans les débats sur la question des **réfugiés**. La valeur ajoutée que ces **réfugiés** apportent à un pays est par ailleurs rarement abordée. Enfin, nous pensons que l'UE doit établir une distinction plus claire entre les personnes provenant de régions peu sûres qui se présentent aux frontières et les **réfugiés** économiques. En résumé, nous constatons que les débats sur la **migration** et les **réfugiés** manquent généralement de contexte et de nuances. Les responsables politiques européens pourraient remédier à cette situation en donnant l'exemple.

"Nous devons continuer de considérer les **réfugiés** avant tout comme nos semblables. Car nul ou presque n'abandonnera une personne en détresse."

2. Définir ce qu'est une répartition équitable et pratique des **réfugiés**

Un service d'**immigration** européen devrait veiller à ce que les **réfugiés** soient répartis équitablement entre les États membres de l'UE. Les Néerlandais estiment en outre qu'il convient de fixer des critères clairs pour définir ce qu'est une répartition équitable. Un bon système social peut, par exemple, rendre un pays attrayant pour les **réfugiés**, mais d'autres facteurs revêtent également de l'importance aussi bien pour les **réfugiés** que pour le pays concerné. Aux Pays-Bas, nous sommes ainsi confrontés à une pénurie de logements, alors que certains pays ou secteurs ont tout simplement besoin de davantage de travailleurs **migrants**. Nous jugeons important que l'UE tienne compte de cela lors de la répartition des **réfugiés**. Des mécanismes clairs sont gages non seulement de transparence, mais aussi d'une moindre contestation, ce qui est, en fin de compte, dans l'intérêt de chacun.

"Les **réfugiés** doivent également pouvoir exprimer leurs talents dans un pays de destination."



3. Mettre à profit les connaissances et l'expérience acquises pour aider les régions de provenance des **réfugiés** 67 % des Néerlandais pensent que l'UE doit aider davantage les régions peu sûres pour endiguer les flux de **réfugiés**. Nous réalisons que les **réfugiés** ne quittent pas leur pays par simple choix. Nous devons donc nous pencher sur les causes, telles que le changement climatique ou les conflits, qui rendent les régions peu sûres ou invivables. L'UE peut aider les régions de provenance des **réfugiés** non seulement par un soutien financier, mais également au moyen de connaissances. Aux Pays-Bas, nous disposons par exemple de solides compétences en matière d'agriculture. Grâce à des techniques agricoles modernes, nous pouvons aider d'autres pays à mieux faire face aux sécheresses et à la salinisation. Et les personnes qui ont trouvé refuge en Europe peuvent suivre une formation dans un pays européen et aider ensuite eux-mêmes leur pays d'origine.

Discussions et idées en ligne et sur site

"L'UE doit mettre en place des procédures d'**asile** plus rapides. Il y aura ainsi davantage de place pour les personnes qui en ont réellement besoin."

"Je connais de nombreux jeunes dans mon entourage qui veulent acheter une maison, mais qui ne trouvent rien d'abordable, alors que les **réfugiés** se voient, eux, offrir un logement. Je trouve cela difficile à accepter."

"Le changement climatique continuera de toute façon à entraîner des déplacements de populations. On ne peut pas arrêter ces flux, mais on peut sans doute mieux les réguler."

"J'habite en Betuwe. Pendant la saison des poires et des pommes, nous avons tout simplement besoin de beaucoup de travailleurs **migrants**."

"Les régions peu sûres ne sont pas peu sûres pour rien, les pouvoirs publics y sont souvent peu fiables."

Comment pouvons-nous savoir où vont notre aide et notre argent?"

IDÉE: "Réfléchir également à des stratégies locales, telles que la participation des citoyens à l'accueil local des **réfugiés** et le financement d'initiatives d'intégration locales."

IDÉE: "Installer dans les villes des mini-maisons où les **réfugiés** pourraient habiter à leur arrivée. On allégerait ainsi la pression sur le marché du logement et augmenterait le soutien de l'opinion publique en faveur de l'accueil de ces personnes."

Des bénévoles ayant eux-mêmes été des **réfugiés**: "En Europe, les gens restent souvent éloignés les uns des autres."

Taal Doet Meer ("la langue facilite les choses") est une organisation bénévole qui veille à ce que les nouveaux habitants allophones d'Utrecht puissent participer à la société. Le dialogue thématique mené avec cette organisation a porté non seulement sur la **migration**, mais aussi et surtout sur l'intégration. Plusieurs participants sont eux-mêmes arrivés aux Pays-Bas en tant que **réfugiés**, dont un en provenance de Syrie. "Après sept ans, je ne me sens toujours pas néerlandais. Je n'ai pas non plus trouvé d'emploi, alors que j'ai obtenu un master. Je constate que les pays européens se préoccupent avant tout d'eux-mêmes et ne sont pas très ouverts à d'autres pays et cultures." Un autre participant a fait observer que les Européens restent souvent éloignés les uns des autres. "La plupart des gens sont seuls; chacun reste dans son coin. Je trouve, quant à moi, que l'on doit parler les uns avec les autres et que l'on peut apprendre les uns des autres."

Des jeunes du Conseil national de la jeunesse: "Il ne faut laisser entrer les gens que si l'on peut bien s'en occuper."

À Utrecht, des membres de différents groupes de travail du Conseil national de la jeunesse (CNJ) ont mené un débat. Les participants (âgés de 16 à 23 ans) estiment que lors de la répartition des



réfugiés en Europe, il faut tenir compte de plusieurs aspects, comme le nombre d'habitants, la superficie du pays, la prospérité et le nombre de centres de demandeurs d'**asile**. "Il ne faut laisser entrer des **réfugiés** dans le pays que si l'on peut ensuite bien s'en occuper", a déclaré l'un d'eux. Les jeunes considèrent en outre qu'il doit y avoir des conséquences lorsque des pays ne respectent pas leurs engagements en matière d'accueil de **réfugiés**. Ils doivent, par exemple, se voir infliger des amendes. "Et les **réfugiés** doivent avoir aussi eux-mêmes leur mot à dire quant à l'endroit où ils vont aller", a affirmé quelqu'un. "S'ils ont par exemple déjà de la famille quelque part, on ne peut pas les envoyer ailleurs."

Annexe 5

Résultats du panel lituanien de citoyens nationaux p283

Première session: rôle et compétences de l'UE en matière de politique étrangère

- Nous préconisons de remettre à l'ordre du jour la question des quotas de **migrants** au niveau de l'UE.
- Nous recommandons de mettre en place au niveau de l'UE une commission dédiée pour régler
- les problèmes **migratoires**, qui garantirait une réaction plus rapide aux crises **migratoires** ainsi que le droit des États membres d'expliquer leurs intérêts nationaux et de les défendre, et qui élaborerait et mettrait en œuvre des lignes directrices communes en matière de gestion des migrations.
- Nous recommandons à l'UE de revoir la politique d'ouverture conduite jusqu'à présent en matière de migration, qui est à l'origine de problèmes de sécurité, d'une augmentation de la criminalité, et de la constitution de communautarismes au sein de la société.
- Nous invitons la Lituanie à s'exprimer de façon plus active sur les questions de politiques **migratoires** et à lancer des discussions sur les problèmes liés à la migration.
- Nous préconisons que l'UE mène une politique active et rigoureuse à l'égard des États qui utilisent les flux **migratoires** comme arme dans des attaques hybrides: d'un côté en appliquant des sanctions plus sévères, et de l'autre en dialoguant avec eux dans une optique de désescalade.

Discussions au sein du panel de citoyens nationaux et analyse des résultats

Le vote général sur les principales conclusions du panel a révélé que près de 45% de l'ensemble des voix exprimées au cours des deux sessions étaient consacrées aux propositions relatives à deux thèmes: les relations avec la Chine et la maîtrise des flux **migratoires**.

rôle et compétences de l'UE en matière de politique étrangère

Nous préconisons de remettre à l'ordre du jour la question des quotas de **migrants** au niveau de l'UE.

Nous recommandons de mettre en place au niveau de l'UE une commission dédiée pour régler les problèmes **migratoires**, qui garantirait une réaction plus rapide aux crises **migratoires** ainsi que le droit des États membres d'expliquer leurs intérêts nationaux et de les défendre, et d'élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices communes en matière de gestion des migrations.



Les résultats du vote ont également reflété les préoccupations des citoyens sur les questions **migratoires**. Deux des trois conclusions ayant recueilli le plus de voix dans le domaine de la politique étrangère étaient consacrées à la migration. Neuf participants ont voté pour la proposition que l'UE revienne à la création d'un système de quotas obligatoires d'accueil des **migrants** pour les États membres (tous ont souligné que cette proposition revêt une importance particulière pour toute l'Europe). Les participants qui ont formulé cette conclusion se sont déclarés favorables à ce que les quotas nationaux soient établis en fonction du nombre d'habitants, et qu'un cofinancement de l'UE soit prévu pour pourvoir aux besoins des **migrants** répartis suivant ces quotas. Sept participants ont encore voté pour la proposition de créer au niveau de l'UE une commission technique permanente chargée de régler les problèmes **migratoires**, et au sein de laquelle seraient détachés des représentants d'États membres (trois participants estiment cette proposition d'une importance particulière pour toute l'Europe, quatre l'estiment importante pour eux à titre personnel). Les participants ont souligné qu'un tel organisme pourrait permettre à l'UE de réagir plus rapidement aux crises **migratoires**, tout en assurant un équilibre entre un respect adéquat des principes généraux de l'UE et le droit des États membres à défendre leurs intérêts nationaux et leur sécurité.

Lors du débat sur la politique **migratoire**, les participants se sont penchés sur deux crises distinctes de gestion des flux **migratoires**: en 2016, la crise **migratoire** de la mer Méditerranée, et en 2021 l'attaque hybride de la Biélorussie contre la Lituanie, la Lettonie et la Pologne, au cours de laquelle Minsk a utilisé des **migrants** issus de flux du Moyen-Orient et d'Afrique. Un certain nombre de participants au panel ont affirmé que la crise en 2016 leur paraissait lointaine et sans intérêt, tant pour la Lituanie dans son ensemble que pour eux à titre personnel, et la proposition alors évoquée de mettre en place un système de quotas de **migrants** ne leur paraissait pas appropriée. Selon les participants, l'expérience de l'attaque hybride a rendu la question **migratoire** plus proche en Europe orientale, et elle a forcé à aborder les quotas comme un outil de politique **migratoire** adapté, efficace et basé sur la solidarité. Quelques participants ont souligné qu'en pleine crise de 2021, il était devenu compliqué de distinguer, parmi les personnes se retrouvant sur le territoire du pays, les **réfugiés**, les **migrants** et celles représentant une menace. Tous les participants à la discussion sont convenus que l'actuelle politique "ouverte" de l'UE en matière **migratoire** ne tient pas suffisamment compte des menaces que les migrations posent, des intérêts nationaux des États membres, de leur capacité à intégrer des **migrants** etc. Les citoyens ont également critiqué l'UE pour sa lenteur ou son absence de réaction face aux besoins de la Lituanie, ainsi que pour son refus de financer la construction d'un mur aux frontières extérieures.

En résumé, on peut affirmer que deux éléments de l'actualité la plus brûlante de la Lituanie en 2021 – à savoir les relations avec la Chine et la gestion des flux **migratoires** – incitent les citoyens lituaniens à exiger de l'UE qu'elle intervienne davantage et qu'elle ait une politique commune plus efficace. Les citoyens sont préoccupés par la politique de la Chine et par son influence croissante en Europe et dans le voisinage de l'UE. Il faut reconnaître que l'influence économique de la Chine oblige l'Europe à rechercher des mesures politiques adaptées et équilibrées. De l'avis des citoyens, la principale solution est de renforcer les instruments communs de politique étrangère de l'UE, la politique industrielle et la coopération avec les voisins. De manière analogue, les citoyens ont considéré qu'une action unique au niveau de l'UE, ainsi qu'un éventuel nouveau système de quotas



migratoires, constituait probablement le moyen le plus adapté pour échapper aux menaces que posent les migrations pour la sécurité, ainsi que maîtriser les flux **migratoires** vers l'Europe avec rapidité et efficacité. De l'avis des participants au panel, la meilleure réponse aux pressions croissantes de la Chine et à l'attaque hybride de la Biélorussie serait d'avoir une politique commune de l'UE approfondie et renforcée

Les données Eurobaromètre laissent également entrevoir une évolution intéressante de la perception par les Litvaniens de la question **migratoire** sous un angle politique. Dans l'enquête de 2020, les Litvaniens citaient moins souvent que la moyenne de l'UE la migration comme un important défi pour l'avenir de l'UE (16% contre 27%); Dans l'enquête de 2021, 32% des répondants litvaniens considéraient la migration comme figurant parmi les principaux problèmes de l'UE (contre 25% en moyenne dans l'ensemble de l'UE). Ce changement de point de vue peut, certes, tenir à des différences dans la formulation de la question, mais elle recoupe ce que les participants au panel ont dit lors des discussions quant à l'évolution de leur point de vue sur les questions **migratoires**.



Conférence sur l'avenir de l'Europe | RAPPORT SUR LES RÉSULTATS FINAUX

url : <https://futureu.europa.eu/fr/pages/reporting?locale=fr>

Table des matières

Introduction	5
I. L'architecture de la conférence	6
II. Les contributions des citoyens à la conférence	10
A. Plateforme numérique multilingue .	11
B. Panels de citoyens .	15
1. Panels de citoyens européens	15
2. Panels de citoyens nationaux	23
C. Événements organisés dans le cadre de la conférence	27
1. Événements nationaux	27
2. Rencontre des jeunes Européens	33
3. Autres événements .	33
III. L'assemblée plénière de la conférence	36
A. Rôle et fonctionnement de l'assemblée plénière	37
B. Groupes de travail	38
C. Résumé chronologique .	39
IV. Les propositions de l'assemblée plénière	44
Considérations finales du conseil exécutif	98
Annexes	106
I – Recommandations des quatre panels de citoyens européens	
II – Recommandations des panels de citoyens nationaux	
III – Renvois aux résultats des événements nationaux	
IV – Renvoi au rapport de la plateforme numérique multilingue	
V – Coprésidents de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et membres du secrétariat commun	